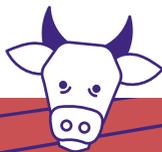


RESPECTER LES ANIMAUX C'EST AFFIRMER NOTRE HUMANITÉ

Les livrets thématiques
de l'Avenir en commun

édition 2022



35

condition animale

L'UNION POPULAIRE

**« Au fond de ma révolte contre
les forts, je trouve du plus loin
qu'il me souvienne l'horreur
des tortures infligées aux bêtes. »**

Louise Michel

**« C'est une forme idéologique,
le spécisme. C'est croire que,
parce qu'on est des êtres humains,
on a tous les droits sur les autres
êtres vivants, y compris
de les faire souffrir sans fin. »**

Jean-Luc Mélenchon

SOMMAIRE :

I	Notre constat : les animaux, premières victimes de notre système productiviste	2
II	Notre projet : le progrès de la condition humaine est indissociable du progrès de la condition animale	6
III	Nos propositions : repenser nos rapports aux animaux pour une société de l'harmonie	8
	1. Réconcilier l'humain et les animaux	9
	2. La végétalisation de l'alimentation : un outil essentiel de la bifurcation écologique	11
	3. L'élevage d'animaux terrestres : sortir de l'élevage intensif et de ses atrocités	12
	4. Considérer et améliorer le sort des animaux aquatiques, intimement lié à celui de nos espaces maritimes et fluviaux	14
	5. Vivre en harmonie avec les animaux dans nos campagnes et nos forêts	16
	6. Cohabiter avec les animaux dans nos villes et nos villages.	18
	7. Cesser l'exploitation des animaux pour notre bien être ou notre divertissement	20

Ce livret a été rédigé par un groupe de travail coordonné par Anne Stambach-Terre-noir, militante pour la cause animale, et Serge Buchet, conseiller municipal délégué à la condition animale. Ghalia Mercier et Erwan Dumont, militant-es pour la cause animale, en sont les rapporteur-ices.

Il complète l'Avenir en commun (édition Le Seuil, 2021, 3 €), le programme pour l'Union populaire et son candidat Jean-Luc Mélenchon.

I

**NOTRE CONSTAT :
LES ANIMAUX, PREMIÈRES
VICTIMES DE NOTRE
SYSTÈME PRODUCTIVISTE**

Élevage intensif, pêche industrielle, abattoirs, déclin de la biodiversité et extinction de masse, laboratoires, chasse : partout les animaux souffrent de nos actions ou de nos modes de vie. Nous, êtres humains, considérons, à tort, que les autres animaux constituent des ressources exploitables indéfiniment. Nous exerçons sur eux une violence inouïe, à l'image de celle qui règne dans nos sociétés. Nous devons entrer dans une autre ère, celle de la réconciliation et de l'harmonie entre les humains, mais aussi avec la nature et les animaux.

Comment ne pas regarder la crise sanitaire du Covid-19 comme un lourd et impérieux avertissement ? **La destruction des écosystèmes des animaux sauvages et la cruauté infligée aux animaux d'élevage par notre modèle agricole productiviste sont en effet à la racine des épizooties et des zoonoses.** Écoutons les alertes des scientifiques à cet égard. Les facteurs favorisant la diffusion des virus sont connus : destruction des habitats des animaux sauvages pour cultiver du soja ou créer des pâturages à destination du bétail, élevages concentrationnaires qui permettent propagation et mutation des virus, et enfin transport des animaux vivants à travers le monde, entassés comme de vulgaires marchandises dans les camions ou les bateaux.

Nous savons, mais nous ne faisons rien. Tout au contraire. Depuis les années 60 et la « révolution verte » l'élevage intensif s'est étendu partout : aujourd'hui **1 % des fermes françaises produisent plus de la moitié des porcs, poulets et œufs.**

Ainsi 95 % des porcs sont élevés en bâtiment fermé, sur du béton ajouré pour laisser passer leurs excréments (les « caillebotis »), 99 % des lapins dans des cages minuscules, et globalement 8 animaux sur 10 sont élevés de manière intensive. La promiscuité provoque des comportements agressifs inhabituels chez les animaux, auxquels il est répondu par la mutilation (meulage des dents, castration, « époinçage » des becs, écornages, caudectomies... le tout sans anesthésie) ou l'enfermement (les truies reproductrices passent la moitié de leur vie immobilisées dans des cages individuelles). Les animaux font aussi l'objet d'une sélection génétique pour plus de "productivité". Résultat : des animaux monstrueux, malades et souffrants, incapables pour certains de se tenir sur leurs pattes.

Ce système organise enfin le martyr des « inutiles » : broyage ou gazage des poussins mâles et des canetons femelles, veaux « sous-produits » du lait transportés d'un pays à l'autre avant d'être enfermés en cage et anémiés, maltraitance et absence de considération des animaux dits « en fin de carrière », autrement dit plus assez « productifs » et envoyés à l'abattoir.

Tout cela au service d'une consommation de produits animaux toujours plus importante malgré ses effets catastrophiques sur les plans écologique (gaz à effet de serre, pollution, déforestation...) et sanitaire (maladies cardiovasculaires, cancers, résistance antibiotique, etc.).

Il en est de même pour les animaux aquatiques : en 2013, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, nous avons consommé plus de poissons d'élevage que de poissons pêchés. Après avoir pratiquement vidé mers et océans par la pêche (en Méditerranée par exemple, 90 % des stocks halieutiques évalués sont surpêchés, et partout, les nombreuses « prises accidentelles » mettent en péril les espèces menacées), **nous développons l'élevage aquacole intensif à toute vitesse**, engendrant souffrances pour les animaux, maladies, comportements agressifs et donc blessures, etc. Sans compter que des quantités folles de poissons sauvages sont pêchées pour être transformées en farine pour nourrir... les poissons d'élevage.

Régulièrement épinglée par la Cour de justice européenne, la France maltraite aussi ses animaux sauvages vivant à l'état de liberté. **Selon l'ONU, près d'un million d'espèces sont aujourd'hui menacées d'extinction.** Malgré les alertes permanentes des scientifiques, et en dépit des textes européens, les fédérations de chasse continuent de bénéficier de dérogations pour éliminer des espèces menacées, ou encore des oiseaux migrateurs pourtant protégés ailleurs en Europe.

Dans nos villes et villages, la situation n'est malheureusement pas meilleure : 2021 fut ainsi une année record des abandons d'animaux familiers. Les animaux liminaires (ceux qui ne sont ni sauvages ni domestiques mais vivent dans nos villes ou à proximité) ne sont envisagés que comme des nuisibles à éliminer, sans prêter la moindre attention à leur sensibilité pourtant scientifiquement reconnue. Enfin, nous persistons toujours à enfermer et dresser des animaux sauvages pour les offrir en « spectacle » ou encore à pratiquer des expériences cruelles sur des animaux pour la science sans véritable volonté de développer et favoriser des alternatives.

Il faut le reconnaître, c'est bien **grâce au travail des lanceur·ses d'alerte ces dernières années que le voile s'est levé sur la maltraitance animale**, et nous sommes nombreuses et nombreux, en France, à ne plus l'accepter : en 2021, **nous étions 84 % à estimer que la protection des animaux est importante.**

Cette question est devenue, à raison, un véritable enjeu de société : quand nous maltraitons les animaux, c'est notre humanité toute entière que nous rabaissons.

Malgré ces alertes et cette prise de conscience, **Emmanuel Macron a choisi son camp en créant la cellule Déméter**, qui vise à bâillonner toute critique de l'agriculture intensive,

et qui a été récemment jugée anticonstitutionnelle par le tribunal administratif. Cette décision est à l'image de la politique du gouvernement pour les animaux : quelques mesures protectrices pour les animaux de compagnie, mais surtout des cadeaux en pagaille aux associations de chasse et rien pour les millions d'animaux qui souffrent dans nos élevages intensifs, si ce n'est des promesses non tenues et toujours plus d'enfermement sous prétexte de biosécurité, comme avec les arrêtés grippe aviaire de septembre 2021.



II

**NOTRE PROJET : LE PROGRÈS
DE LA CONDITION HUMAINE
EST INDISSOCIABLE DU PROGRÈS
DE LA CONDITION ANIMALE**



Nos capacités de compréhension et d'abstraction, plus développées que celle des autres animaux, nous assignent une immense responsabilité à l'égard de l'ensemble du vivant.

Il est de notre devoir d'avancer résolument vers une société de l'harmonie entre les êtres humains et avec l'ensemble du vivant. Nous devons ainsi, dans l'ensemble de nos rapports aux animaux, faire de réelles avancées dans la prise en compte de leur sensibilité, et dans la préservation de leur environnement.

- Pour une République qui protège tous les animaux : être sensibles mais malgré tout toujours sous le régime des biens, le statut des animaux doit évoluer. Les travaux de l'Assemblée constituante pour une 6e République seront l'occasion de repenser notre rapport aux animaux et d'assurer la protection de tous les animaux sauvages, domestiques, familiers ou liminaires (qui vivent à proximité des humains, ni totalement sauvages ni domestiqués, comme les écureuils, pigeons, etc.)
- Pour une révolution alimentaire : bien nourrir tout le monde, c'est aussi planifier l'essor des protéines végétales avec une réduction de 50 % de notre consommation de protéines d'origine animale. Végétaliser nos assiettes et notre agriculture est un outil essentiel au service de la bifurcation écologique, de l'amélioration du sort des animaux et de la santé de toutes et tous.
- Pour sortir de l'élevage intensif et de la pêche industrielle, de toutes les pratiques les plus cruelles d'élevage, de transport et d'abattage. Les animaux terrestres ou marins vivent un martyre que notre humanité nous oblige à faire cesser. Nous conduirons une politique alimentaire respectueuse du vivant et des écosystèmes, des animaux et des humains qui y contribuent.
- Pour des animaux sauvages souverains et protégés dans leur environnement, une cohabitation harmonieuse avec les animaux liminaires et domestiques : il est grand temps d'en finir avec les pratiques de loisirs cruelles et de réglementer strictement la chasse. Nous devons apprendre à cohabiter avec les animaux en les protégeant, sans les décimer, en préservant leurs écosystèmes.
- Pour en finir avec l'exploitation des animaux : nous mettrons fin à toutes les pratiques conduisant à exploiter les animaux telles que les spectacles avec animaux sauvages, les corridas ou les delphinariums, comme nous accompagnerons la science et l'industrie dans la recherche et le développement de solutions n'utilisant pas les animaux à des fins de recherche.

La célèbre citation du philosophe Jeremy Bentham sera notre boussole :

« La question n'est pas : "peuvent-ils raisonner ?", ni "peuvent-ils parler ?", mais "peuvent-ils souffrir ? »

Jeremy Bentham, « *Introduction aux principes de la morale et de la législation* », 1789



**NOS PROPOSITIONS :
REPENSER NOS RAPPORTS
AUX ANIMAUX POUR UNE
SOCIÉTÉ DE L'HARMONIE**

1. RÉCONCILIER L'HUMAIN ET LES ANIMAUX

Réconcilier l'humain et les animaux est un enjeu fondamental de notre quête d'harmonie avec la nature. L'Assemblée constituante qui se réunira sera une occasion sans précédent d'entamer une large réflexion sur la place des animaux dans notre société.

Pour une République qui protège tous les animaux

- Dans le cadre de la 6^e République, proposer d'inscrire dans la Constitution le droit des animaux à être protégés
- Créer un Haut-commissariat dédié à la condition animale, aux compétences transversales pour tenir compte de la problématique de la condition animale dans sa globalité
- Créer des structures territoriales de type "Maison des animaux" chargées de coordonner et d'appuyer les politiques publiques locales ayant trait aux animaux. Elles assureront ainsi la coordination des professionnel·les du secteur (soins vétérinaires, refuges, assistance juridique, scientifiques, associations, etc.)
- Renforcer et étendre les moyens de contrôle des agent·es de l'État au sein des directions départementales de protection des populations, des brigades spécialisées dans la protection animale (procédure accélérée de retrait des animaux, retraits/interdictions de capacité de détention...)
- Ouvrir un droit de visite inopiné pour les parlementaires dans les lieux fermés tels que les abattoirs et les laboratoires détenant des animaux

Éduquer et se libérer des influences

- Renforcer la protection juridique des lanceur·ses d'alerte selon les recommandations des associations spécialisées (Sherpa, Anticor, Transparency...) notamment en leur confiant un statut de salarié protégé, en permettant aux personnes morales (comme les associations de protection animale, par exemple) d'être lanceur·ses d'alerte, ainsi qu'en permettant la prise en charge des frais de justice des lanceur·ses d'alerte le cas échéant
- Les travailleur·ses lanceur·ses d'alerte en contrat précaire ou ne souhaitant pas rester dans leur entreprise (comme c'est souvent le cas pour les travailleur·ses en abattoir, par exemple), pourront bénéficier de dispositifs d'aide à la reconversion professionnelle et à la réinsertion dans l'emploi
- Former l'ensemble des professionnel·les (privés ou publics) en lien direct ou indirect avec les animaux à l'éthologie et au respect de la réglementation en vigueur (maltraitance, zoophilie, exploitation...), y compris les professionnel·les de la justice et de la police (droit animalier)



- Intégrer dans les programmes scolaires l'apprentissage de l'éthique animale, incluant outils pédagogiques ludiques et sorties scolaires
- Interdire strictement toute intervention des interprofessions agro-industrielles et des fédérations de chasse dans les écoles (intervention physique comme diffusion de matériel pédagogique)
- Libérer les lycées agricoles de la tutelle des chambres d'agriculture et des lobbys, fermer les écoles dont les formations sont diplômantes et qui appartiennent à des entreprises privées (ex : CFA des métiers fromagers de Lactalis) et ouvrir des formations publiques qui incluent des enseignements intégrant le bien être animal
- Encadrer les lobbys de l'agro-industrie comme de la chasse

2 LA VÉGÉTALISATION DE L'ALIMENTATION : UN OUTIL ESSENTIEL DE LA BIFURCATION ÉCOLOGIQUE

Une alimentation durable, plus respectueuse des animaux, de la planète, de notre santé et de celle des agriculteur·ices passe par une démocratisation assumée d'un régime alimentaire beaucoup plus riche en protéines végétales. Pour cela nous voulons :

Planifier et accompagner la transition vers une alimentation moins carnée

- Viser un objectif de 50 % de diminution de la consommation de protéines animales (viande, poissons, produits laitiers, œufs) par une politique publique ambitieuse
- Augmenter drastiquement les aides couplées de la politique agricole commune (PAC) pour la production de légumes et de légumes secs pour la consommation humaine
- Encourager, soutenir et accompagner la reconversion des éleveur·ses qui le souhaitent vers des productions végétales ou d'autres métiers
- Instaurer un moratoire sur l'importation de soja génétiquement modifié (OGM), cause de déforestation massive
- Développer l'algoculture à destination de la consommation humaine
- Mettre à disposition une alternative végétalienne et/ou végétarienne quotidienne dans toute la restauration collective et mettre en place une signalétique renforcée sur cette offre
- Imposer au moins un menu végétarien pour tou·tes par semaine dans toute la restauration collective

Former les citoyen·nes et l'ensemble des acteurs de la filière à l'alimentation végétale

- Former les chefs cuisiniers de la restauration collective à la cuisine végétale et l'intégrer dans les cursus pour les acteurs de la restauration privée
- Mettre en place une politique publique d'information et d'éducation nutritionnelle et écologique : sensibilisation des citoyen·nes à une consommation intégrant davantage de protéines végétales, de fruits et de légumes, et respectant le cycle des saisons et former les professionnel·les de santé aux régimes végétalien et végétarien
- Attribuer des fonds suffisants à la recherche publique pour que des études indépendantes (sans financement par les lobbys de l'agro-alimentaire) puissent être réalisées sur la consommation, la production et la transformation des produits animaux et des protéines d'origine végétale
- Cesser tout octroi de financement public à des campagnes de communication en faveur de la consommation de viande
- Encadrer la publicité pour les produits animaux

3. L'ÉLEVAGE D'ANIMAUX TERRESTRES : SORTIR DE L'ÉLEVAGE INTENSIF ET DE SES ATROCITÉS

Les animaux d'élevage terrestres représentent en France près d'un milliard d'animaux abattus chaque année, principalement des volailles de chair. Nous sommes passés en moins d'un siècle d'un modèle de fermes paysannes à une véritable industrie bouchère. Les animaux souffrent, dans les élevages concentrationnaires comme dans ces abattoirs aux cadences démentielles que tant d'associations ont dévoilés. Nous voulons en finir avec ce modèle productiviste délétère pour les animaux, mais aussi pour les hommes et les femmes qui y travaillent. Pour cela nous proposons les mesures suivantes :

Organiser la sortie de l'élevage intensif

- Interdire et fermer au plus vite les fermes-usines
- Organiser la sortie de l'élevage en cages à horizon 2025 et rendre obligatoire pour toute nouvelle exploitation la possibilité pour tous les animaux d'un accès quotidien au plein air.
- Appliquer nos normes de production aux produits importés
- Sortir de l'élevage intensif le plus rapidement possible et d'ici 2027 au plus tard, et interdire immédiatement les mutilations et pratiques les plus cruelles qui lui sont attachées (épointage des becs, dégriffage des pattes des poules et canards, caudectomie, meulage des dents des cochons, écornage des veaux, castration à vif des porcs, etc.)
- Abroger les deux arrêtés influenza aviaire du 30 septembre 2021 par lesquels le gouvernement Macron fait de l'élevage plein-air le bouc émissaire de la multiplication des zoonoses, alors même que celles-ci sont favorisées par l'élevage industriel. Revoir également le cahier des charges du label plein air pour en garantir l'efficacité
- Refuser l'utilisation de souches à croissance trop rapide, qui créent des animaux monstrueux, souffrants et fragiles du fait de leur prise de poids trop rapide
- Mettre un terme à l'importation et à l'utilisation de gonadotrophine chorionique équine (eCG, hormone utilisée dans l'élevage industriel dans un but de synchronisation des naissances, prélevée dans le sérum de juments gestantes détenues dans des conditions indignes)

Mettre fin aux pratiques les plus cruelles dans les élevages

- Interdire sans délai le broyage ou gavage des poussins mâles et des canetons femelles
- Renforcer à court terme les normes d'élevage afin de respecter les impératifs biologiques des animaux, en fonction de leur espèce et de leur stade de vie

- Rendre l'étiquetage des modes d'élevage, d'alimentation et d'abattage obligatoire et facilement lisible sur les produits carnés, laitiers et dérivés, comme cela existe déjà pour les œufs
- Interdire l'élevage d'animaux, même domestiques, pour la fourrure, et interdire tout commerce de fourrure
- Interdire l'épilation à vif des lapins angoras, tout comme le plumage à vif des oies et canards
- Faire retirer la mention du gavage obligatoire pour obtenir l'appellation « foie gras » dans le Code rural et la mention d'un poids minimal pour obtenir l'appellation « foie gras » dans le règlement européen dédié afin de favoriser le développement d'alternatives sans gavage

Améliorer les conditions d'abattage des animaux

- Discuter avec les autorités religieuses concernées pour mettre un terme aux pratiques d'abattage les plus douloureuses : interdire l'abattage des femelles au-delà de 40 % de leur gestation et garantir l'étourdissement préalable à l'abattage de tous les animaux sans exception
- Remplacer dès que possible l'utilisation du CO2 pour l'étourdissement des cochons par une méthode d'étourdissement ou de mise à mort instantanée ou non aversive
- Instaurer un contrôle officiel permanent des postes d'étourdissement et de mise à mort sur toute chaîne d'abattage en fonctionnement
- Instaurer l'obligation de caméras avec des enregistrements disponibles pour tous types de contrôles y compris inopinés

Améliorer et réglementer plus strictement les transports d'animaux

- En finir progressivement avec les exportations d'animaux vivants hors de l'UE et notamment mettre un terme à leur transport maritime, dont les conditions sont intolérables. Planifier et accompagner dans ce cadre la transition vers le transport de carcasses ou de matériel génétique
- Limiter le transport des animaux vivants à 8 heures, 4 heures pour les animaux plus fragiles (volaille, lapins, animaux en "fin de carrière", etc.). Par dérogation, une autorisation préalable peut être délivrée pour un voyage d'une durée supérieure, dans une limite maximale de douze heures de transport, par un vétérinaire qui atteste de la capacité des animaux à réaliser ce voyage
- Interdire le transport des animaux non sevrés et le transport des femelles gestantes au-delà de 40 % de leur gestation

4. CONSIDÉRER ET AMÉLIORER LE SORT DES ANIMAUX AQUATIQUES, INTIMEMENT LIÉ À CELUI DE NOS ESPACES MARITIMES ET FLUVIAUX

Trop souvent oubliés, les animaux aquatiques sont également les grandes victimes de la surexploitation des océans. Ils sont les garants de l'équilibre de nos espaces marins et fluviaux et à ce titre de notre propre survie. Poser un regard sur la souffrance de ces êtres vivants nous oblige à reconsidérer aussi notre rapport à leur exploitation.

Sortir de la pêche industrielle et favoriser une pêche durable

- Changer la définition française de la pêche artisanale (actuellement celle-ci intègre les bateaux de moins de 25 mètres avec armateur-ice embarqué-e) pour l'aligner sur l'acceptation internationale, c'est-à-dire un-e patron-ne embarqué-e sur un bateau de moins de 12 mètres utilisant des engins « dormants » et mettre en place un usage exclusif de la bande côtière des 12 milles nautiques aux pêcheur-ses artisan-es
- Mettre en place une période de repos biologique, sur la zone côtière, pendant la période de reproduction de certaines espèces de poissons. Cette période sera accompagnée d'une compensation financière pour les pêcheur-ses
- Préserver les écosystèmes marins avec le développement des aires marines protégées. Protéger ainsi au moins 30 % du territoire maritime français, majoritairement en réserves intégrales de façon à restaurer les ressources et la biodiversité marines
- Interdire tout commerce d'ailerons
- Accompagner les pêcheur-ses pour trouver des solutions afin d'éviter les prises accidentelles
- Renforcer les moyens humains et financiers consacrés à la lutte contre le braconnage en mer

Accompagner la transition vers un modèle d'aquaculture extensif et écologique

- Soutenir une aquaculture écologique par la diminution de notre demande de poissons carnivores d'élevage et le refus de la création de fermes aquacoles géantes et hyper-intensives
- Soutenir les alternatives à la pêche minotière, notamment l'alimentation des poissons d'élevage par les sous-produits de la filière de transformation des produits de la mer, l'algoculture et la culture des protéagineux
- Prohiber l'utilisation de farines animales dans l'alimentation des animaux non piscivores
- Interdire l'élevage de poulpe, qui se développe ailleurs en Europe



Les poissons sont des êtres sensibles qui ressentent la douleur au même titre que les autres animaux, nous œuvrerons donc pour que la pêche de loisir respecte mieux les animaux aquatiques comme les enjeux écologiques (gestion des déchets de pêche) via des campagnes d'information.

Nous encadrerons le repêchage à des fins de pêche et interdirons les pratiques causant trop de souffrances comme la pêche au vif (utilisation d'animaux vertébrés vivants comme appât).

5. VIVRE EN HARMONIE AVEC LES ANIMAUX DANS NOS CAMPAGNES ET NOS FORÊTS

Il est temps de considérer avec responsabilité notre place dans la nature et d'opérer une réforme profonde de nos modes de prédation des animaux sauvages : prédation des espèces mais aussi des espaces, pour vivre en harmonie avec la nature et les animaux.

Opérer une grande réforme de la chasse

- Instaurer des jours sans chasse les week-ends, les jours fériés et durant les vacances scolaires
- Interdire la chasse à courre et les chasses présidentielles réintroduites par Emmanuel Macron
- Interdire l'élevage et l'importation d'animaux à des fins de chasse et les lâchers d'animaux dans le seul but de les chasser
- Interdire la chasse en enclos, la vénerie sous terre et les chasses traditionnelles non sélectives et cruelles
- Interdire les pièges tuants, mutilants et non sélectifs (pièges de catégories 2 et 5) qui tuent aussi des espèces protégées et des animaux domestiques
- Réviser la liste des espèces chassables, et interdire la chasse des espèces dont l'équilibre est menacé (liste rouge de l'UICN) et ne plus autoriser de dérogation pour les espèces protégées
- Permettre la poursuite par la justice française des Français-es pratiquant ces chasses à l'étranger
- Réviser les périodes de chasse pour respecter les périodes de migrations
- Interdire la chasse de nuit sans exception, à partir d'une heure avant le coucher du soleil
- Interdire la chasse avec des armes équipées de silencieux, ré-autorisés en 2018
- Imposer la réduction du calibre des armes de chasse et abolir le délai de 5 ans pour retirer ses terrains du territoire de chasse des associations communales de chasse (ACCA)
- Réformer le permis de chasse, en instaurant notamment un taux maximal d'alcool dans le sang autorisé en action de chasse, ainsi qu'un contrôle régulier des capacités physiques et psychiques des chasseur-ses, avec une obligation de mise à jour des connaissances
- Contrôler la circulation des armes de chasse, notamment lors des héritages
- Renforcer les services publics de gestion des forêts, notamment augmenter le nombre de gardes forestier-es (embauche de 6200 agent-es supplémentaires pour

l'ONF) et d'une manière générale les moyens alloués à l'Office national des forêts et à l'Office national de la biodiversité

- Diriger l'éco-contribution des chasseur-ses vers des projets portés par ou associant des associations environnementales agréées

Préserver les espèces sauvages et leur environnement

- Interdire les dépôts de brevets sur des organismes vivants pour empêcher l'appropriation d'espèces animales et végétales par des entreprises privées
- Augmenter le budget de la recherche publique et financer plus de recherches sur la biodiversité
- Protéger les habitats et les espèces : bannir les pesticides en commençant par les interdire autour des zones habitées, lutter contre l'artificialisation des sols, gérer durablement l'eau (dépollution et régies publiques)
- Donner les moyens humains et financiers nécessaires à la lutte contre le braconnage
- Accompagner et assurer la protection des troupeaux dans les zones de vie des grands prédateurs (triptyque : berger, chien de protection, clôture électrique), et contrôler les installations et les conditions sanitaires des animaux avant montée aux estives (via la DDCSPP). Conditionner ensuite l'indemnisation au respect de ces mesures
- Organiser et soutenir une véritable étude sur les grands prédateurs : suivi des populations, études des besoins, comportements et habitudes... Mieux les comprendre pour pouvoir déterminer les règles d'une bonne cohabitation garantissant à la fois la préservation des animaux et la sécurité de tou-tes sur le territoire
- Supprimer le principe de liste nationale déterminant les "espèces susceptibles d'occasionner des dégâts" (ESOD), fixée tous les trois ans par le ministère de l'Ecologie, pour y substituer une véritable approche territorialisée avec évaluation des populations et des dégâts à une échelle locale (département par exemple)
- Promouvoir l'installation de passages à petite faune et à grande faune sur le réseau routier et ferroviaire, ainsi que l'installation de détecteurs de faune, comme cela a été fait en Isère
- Assurer les moyens suffisants pour couvrir au moins 30 % du territoire national terrestre (Hexagone et Outre-mer) sous juridiction ou souveraineté française par des aires protégées dont la majorité en protection forte
- Ouvrir un débat public sur l'extinction et l'aménagement de l'éclairage public la nuit pour respecter les cycles des animaux et de la flore

6. COHABITER AVEC LES ANIMAUX DANS NOS VILLES ET NOS VILLAGES

Que cela soit avec nos animaux de compagnie, ou avec les animaux liminaires qui vivent à côté de nous, les constats des associations sont toujours alarmants. Toujours plus de violence et de cruauté envers eux, alors que notre humanité nous oblige à les protéger davantage. Pour améliorer la situation de ces animaux nous proposons de :

Mieux protéger nos animaux familiers

- Soutenir les associations de protection des animaux qui ont la charge des animaux abandonnés
- Sous la tutelle de l'État, dans le cadre des Maisons des Animaux, créer des centres d'hébergement temporaires pour la prise en charge des équidés victimes d'abandon ou de maltraitance, afin d'anticiper leur placement et d'éviter leur abattage, en lien avec les associations locales. Ces centres pourront également accueillir des animaux de ferme
- Renforcer la loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale au sujet de la vente en animalerie des animaux autres que chats et chiens ("nouveaux animaux de compagnie" notamment), ainsi que la vente d'animaux en ligne
- Adopter une « *liste positive* » limitant les espèces d'animaux exotiques pouvant être de compagnie
- Interdire la vente d'animaux de compagnie à crédit
- Accompagner et organiser la stérilisation des chats errants par les municipalités, et sensibiliser les propriétaires d'animaux familiers à la question de la stérilisation
- Lutter contre le trafic d'animaux domestiques dans l'Union européenne
- Harmoniser au niveau européen les systèmes d'enregistrement et de traçabilité des chiens, chats, équidés et animaux sauvages détenus comme animaux de compagnie
- Interdire les euthanasies non justifiées médicalement
- Faciliter l'accompagnement des animaux avec leurs maîtres en Ehpad et en milieu hospitalier
- Aider les personnes à faible revenu à subvenir aux besoins de leurs animaux de compagnie, dans le cadre des Maisons des Animaux
- Autoriser l'accompagnement des animaux avec leurs maîtres "sans domicile fixe" dans les centres d'hébergement
- Aménager des espaces de vie pour les animaux domestiques en milieu urbain (de type espace végétal)
- Définir des conditions minimales de bien-être des animaux domestiques de compagnie et des équidés via la mise en place d'une réglementation assortie d'une campagne de communication



- Dans le cadre de la détection de violences familiales, former et adopter des dispositions pour que l'ensemble des acteurs de santé animale ou humaine, sociaux, judiciaires ou de prévention effectuent de façon réciproque des notifications croisées en cas de suspicion de maltraitance animale ou de violence envers des personnes
- Autoriser la présence d'animaux dans les centres d'hébergement à destination des femmes victimes de violence et proposer des abris temporaires ou d'urgence pour ces animaux
- Inclure les animaux dans les ordonnances de restriction pour violence sur des femmes, enfants ou personnes âgées au sein du foyer

Favoriser la cohabitation avec les animaux liminaires

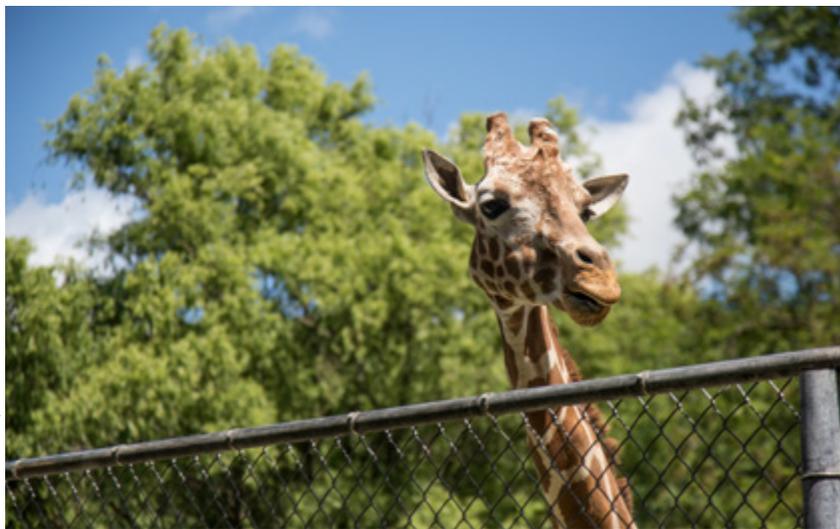
- Organiser, en partenariat avec les villes, des états généraux sur la question des animaux liminaires
- Soutenir la recherche publique qui développe des méthodes de cohabitation non létales avec les animaux liminaires (moineaux, pigeons, renards, fouines, écureuils, hérissons...)
- Interdire les solutions létales dès lors qu'une méthode non agressive et non létale de régulation des populations est possible

7. CESSER L'EXPLOITATION DES ANIMAUX POUR NOTRE BIEN ÊTRE OU NOTRE DIVERTISSEMENT

Les animaux sont également utilisés pour notre bien-être. Nous les maintenons captifs, en dehors de leur habitat naturel ou bien nous les élevons, dans le seul but de nous divertir et nous amuser. Il est possible de sortir là aussi de ce modèle de société qui ne voit en eux qu'un objet d'exploitation, alors qu'ils ressentent la douleur, le plaisir et diverses émotions. Nous proposons à ce titre de :

Se divertir sans exploiter les animaux

- Abolir sur tout le territoire français les combats de coqs et la corrida
- Interdire toute exploitation à des fins de représentation, détention et reproduction d'animaux sauvages à but lucratif (spectacles de tout type, cirques itinérants ou non, delphinariums, etc.) et accompagner la transition économique de ces structures
- Instaurer une TVA à 20 % pour les structures à but lucratif reposant sur la captivité animale. Cette TVA ayant été abaissée à 5,5 % par le président Macron en 2018, cette nouvelle entrée financière permettra la création d'un fonds pour accompagner la transition de la filière
- Mettre fin à la vocation de divertissement des parcs zoologiques détenus par l'État et des collectivités. Accompagner la transformation progressive, y compris des parcs privés à but lucratif, en refuges ou en programmes de conservation et de réintroduction d'espèces. Conditionner le versement de toute subvention publique à un engagement en ce sens



© Alexander Ross / Unsplash.com

- Interdire toute reproduction des animaux en captivité qui ne sont pas sur la liste rouge de l'UICN
- Soutenir financièrement les structures sans but lucratif (refuges ou sanctuaires) qui accueillent des animaux issus de la captivité

Accompagner les méthodes scientifiques de recherche sans expérimentation animale

- Financer, valider et rendre accessibles des méthodes non animales, former le personnel laborantin et faire respecter la directive européenne et la résolution visant à accélérer le passage à une innovation sans recours aux animaux dans la recherche
- Rendre obligatoires les méthodes de substitution quand elles s'avèrent suffisamment fiables
- Garantir le droit à l'objection de conscience en ce qui concerne l'expérimentation animale et la dissection durant les études
- Ne pas nuire (ne pas utiliser des animaux en bonne santé afin de les rendre malades) et interdire toutes expériences sur les singes, les chiens et les chats
- Encadrer l'utilisation des dons associatifs reçus par les laboratoires afin d'encourager les méthodes alternatives à l'expérimentation animale

L'Avenir en commun est le programme de Jean-Luc Mélenchon pour l'élection présidentielle de 2022. Il est le fruit d'un long processus d'élaboration qui implique des centaines de personnes et d'organisations syndicales, associatives et politiques.

Les **Livrets de l'Avenir en commun** sont des documents complémentaires et permettent d'aller plus loin dans le détail des propositions.

Ainsi, ils intègrent le fruit de réflexions nouvelles ou approfondies sur une quarantaine d'enjeux : de la planification écologique à l'espace en passant par le plein emploi et la condition animale.

Les livrets sont élaborés de manière collective, au sein de l'espace programme de la campagne coordonné par Clémence Guetté et Hadrien Toucel, grâce au travail des groupes thématiques ouverts à toutes celles et ceux qui souhaitent les rejoindre.

L'Avenir en commun, le programme, est vendu en librairie au prix de 3 euros (Éditions du Seuil) ou sur le site www.melenchon2022.fr/programme

Les livrets sont mis en ligne au fur et à mesure de leur publication sur le site www.melenchon2022.fr et existent en version imprimée sur commande.

Vous pouvez aussi scanner ce QR Code pour un accès rapide à des fiches « résumé » du programme :



Pour suivre Jean-Luc Mélenchon dans cette campagne, nous vous conseillons aussi son blog : www.melenchon.fr

